

COMMUNIQUE DE PRESSE

16 juillet 2025



Surveiller et alerter : l'ONF mobilisé tout l'été pour prévenir les incendies de forêt

Focus sur les patrouilles de surveillance et d'intervention (PSI) en première ligne

Chaque été, alors que le risque d'incendie s'intensifie sur l'ensemble du territoire, l'Office national des forêts (ONF) déploie ses patrouilles de surveillance et d'intervention (PSI) dans le cadre du dispositif de défense des forêts contre les incendies (DFCI), une mission d'intérêt général confiée par l'État. Grâce à leur connaissance fine du terrain et du contexte forestier, les forestiers jouent un rôle essentiel dans la prévention et la lutte contre les feux de forêt.

Surveiller, alerter, intervenir : une mobilisation constante

Pleinement mobilisées durant la saison estivale, les PSI de l'ONF sillonnent les massifs forestiers à bord de véhicules 4x4 équipés de citernes de 600 litres d'eau. Leur mission : informer le public, sensibiliser aux bons comportements, détecter les départs de feu, alerter les sapeurs-pompiers et intervenir immédiatement en cas de besoin. Conformément à la stratégie nationale, l'objectif est de réagir, puis d'intervenir le plus rapidement possible sur tout potentiel de départ de feu.

Un maillage territorial renforcé

Face à l'augmentation et à l'extension du risque de feu dans le contexte des changements climatiques, les patrouilles PSI ont été renforcées dans le sud de la France et étendues à de nouveaux départements. Des ouvriers forestiers formés par les experts DFCI du Sud-Est assurent désormais une couverture nationale, garantissant une réactivité optimale sur tout le territoire, y compris en outre-mer.

Jusqu'à 188 patrouilles, soit deux fois plus qu'en 2022, peuvent être activées dans 80 départements contre 15 historiquement.

Un appui et une expertise précieuse au service des secours

En cas d'incendie, les forestiers de l'ONF apportent leur expertise au commandant des opérations de secours (COS). Leur connaissance fine du terrain, de la végétation et du relief permet d'anticiper l'évolution du feu et d'optimiser les stratégies d'intervention. L'ONF met également à disposition ses outils cartographiques et ses bases de données forestières pour appuyer la prise de décision.

En plus des PSI, la surveillance estivale effectuée par les agents de l'ONF s'appuie aussi sur d'autres patrouilles spécifiques chargées de l'information et du contrôle de la réglementation.

Tous ces dispositifs de surveillance et d'alerte sont mis en œuvre à partir de la demande formulée par l'État et appliqués dans les départements sous la direction des préfets.

Contact presse

Guillaume LARRIERE

Attaché de presse

Tel : 06 27 66 73 94

Mél : guillaume.larriere@onf.fr

Direction de la communication
2 bis avenue du Général Leclerc
94700 Maisons-Alfort